

Législation relative à l'eau

AVIS

Conformément à l'article 24,2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté ministériel du 31 mai 2021, réf. EAU/AUT/21/0217, Parc Consdorf SA est autorisée à la

Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Rue de Berdorf » à Consdorf

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 18 juillet 2021 inclusivement (40 jours)

Consdorf, le 08 juin 2021
pour le collège des bourgmestre et échevins,

la bourgmestre,

le secrétaire communal,
(contresign art. 74 loi communale)

(suivent les signatures)

